

Conseil communal de Gimel Séance du lundi 29 janvier 2018

À 20h15 au foyer de la grande salle

Présidence : M. Alain Bussard, Président

Le Président souhaite la bienvenue à Madame la Syndique, à Mesdames et Messieurs les Municipaux, à Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux et à la presse pour cette séance et remercie chacun du temps consacré aux affaires communales. Il accueille également M. Daniel Morand, du bureau Sabert SA.

Il donne ensuite la parole aux scrutateurs pour l'appel.

Excusé(e)s : Mme Sophie Debonneville et MM Nicolas Boillat, Giuseppe Di Santo, Christophe Pasche, Pascal Renaud et John Reymond.

Le quorum est atteint

Le Président ouvre la séance.

L'ordre du jour proposé avec la convocation est le suivant :

- 1. Assermentation d'une conseillère
- 2. Adoption du procès-verbal du 1^{er} décembre 2017
- 3. Communication du bureau
- 4. Préavis N° 05-2017 « Réfection de la Grand'Rue » rapport de la commission des finances
- 5. Préavis N° 05-2017 « Réfection de la Grand'Rue » rapport de la commission des routes
- 6. Informations de la Municipalité
- 7. Divers et propositions individuelles

Il n'y a aucune observation. Le Président passe au point 1 de l'ordre du jour.

1. Assermentation d'une conseillère

Le Président invite Madame Mary Beatrice Croisier à s'avancer et à prêter serment.

2. Adoption du PV du 1er décembre 2017

Philippe Rezzonico:

En page 3, 4^{ème} paragraphe avant la fin « la Commune de Gimel paie net : Frs. 287'507.-... » et non Frs. 287'570 ;



- En page 4, 3^{ème} paragraphe de l'intervention de Sylvie Judas, dernière phrase : il manque un « t » à finit ;
- En page 6, dernière phrase du 1^{er} paragraphe : « qui prend se termine à la fin de l'année 2019 », qui prend fin ou se termine.

Sylvie Judas:

En page 6, 6^{ème} paragraphe avant la fin, son intervention, modifier comme suit : « Lors de la mise à l'enquête d'un dossier, un délai d'opposition est accordé durant toute la mise à l'enquête. À son expiration, les remarques ou oppositions ne sont plus prises en compte, même en séance de Conseil. »

Le PV, avec les modifications apportées, est accepté avec une abstention.

3. Communication du bureau

Courrier

- Démission de la secrétaire du Conseil communal, Melissa Fernandes. Le Président lui souhaite plein succès dans ses projets à venir. Il profite pour la remercier du délai laissé afin de trouver un ou une remplaçante, ainsi que la proposition de former cette personne.
- Démission d'un conseiller communal, Pascal Renaud. Son suppléant sera Monsieur Julien Wolf.

Événements passés

- Le dimanche 3 décembre à 17h a eu lieu le Concert de décembre organisé par l'ADIG;
- Le samedi 9 décembre le Téléthon organisé par les pompiers ;
- Le samedi 16 décembre la vente des sapins de Noël.
- Les samedi 16 et dimanche 17 le concert annuel de la Fanfare de Gimel
- Le mercredi 20 décembre, la visite du Père-Noël;
- Le dimanche 24 décembre, la veillée de Noël sur la place de l'Union ;
- Le dimanche 31 décembre, la société du FC Gimel-Bière a organisé le repas du réveillon;
- Le lundi 1^{er} janvier, l'apéritif du Nouvel An fut servi à l'Hôtel du l'Union, agrémenté par la fanfare de Gimel ainsi que les tambours de deux jeunesses ;
- Le mardi 2 janvier le traditionnel bal à la cantine, aussi organisé par la société FC Gimel-Bière ;
- Le dimanche 21 janvier le Loto de l'Union des sociétés locales (USL);
- Le vendredi 26 janvier le centre des jeunes a organisé le souper culturel.

Le Président remercie vivement toutes ces sociétés et associations pour leur dévouement ainsi que pour l'organisation des manifestations qui animent Gimel.

Dates à retenir

- Vendredi, samedi et dimanche 2, 3 et 4 février a lieu le « Foot Indoor » ;
- Le dimanche 4 mars ont lieu les votations fédérales ;
- Le dimanche 11 mars c'est au tour du trophée du Marchairuz ;



Le samedi 17 mars a lieu le carnaval de Gimel.

4. Préavis N° 05-2017 « Réfection de la Grand'Rue » - rapport de la commission des finances

Le Président passe la parole à la commission des finances pour la lecture du rapport.

Extrait : « [...] La commission relève que la réalisation de ces travaux est liée au retour complet des soumissions. Ces travaux sont soumis au marché public. Si le montant total est supérieur au montant du présent préavis, la Municipalité sera contrainte de revoir le projet et son coût.

Nous relevons que les candélabres ne sont pas comptés dans le devis estimatif.

En conclusion de ce qui précède, la commission unanime demande au Conseil communal d'accepter le préavis tel que présenté, soit :

- a. D'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de réfection de la Grand-Rue selon tracé et devis estimatif du Bureau Sabert SA ;
- b. D'allouer un crédit maximum de SFr. 2'500'000 TTC, subventions cantonales non déduites, pour exécuter ces travaux ;
- c. De financer ce crédit par un emprunt correspondant au montant définitif des travaux, déductions cantonales comprises mais au maximum de SFr. 2'500'000 aux meilleures conditions actuelles du marché;
- d. D'amortir ces travaux sur une période de 30 ans ;
- e. De prendre acte que ces travaux, en l'état actuel subventions cantonales non déduites, entraîneront des charges d'exploitation supplémentaires d'un montant estimé à SFr. 108'333. »

5. Préavis N° 05-2017 « Réfection de la Grand'Rue » - rapport de la commission des routes

Le Président passe la parole à la commission des routes pour la lecture du rapport.

Extrait: « [...] Vœux de la commission

Les divers services publics

La commission désire qu'une démarche proactive soit adoptée par la Municipalité afin de maximiser l'opportunité offerte par la conduite des travaux de réfection de la Grand 'Rue pour que les bordiers puissent réaliser les travaux de canalisation nécessaires...

Il est important qu'entre la Romande Energie et les propriétaires bordiers de la Grand 'Rue un dialogue s'établisse afin ... d'effectuer les travaux dans le cadre du présent projet.

...Même si le projet d'éclairage public ne fait pas partie du périmètre ... la commission souhaite voir ce projet pour avoir une connaissance de l'ensemble de l'ouvrage.

...Les risques encourus par les cyclistes dans le franchissement des bordures, la commission pense que les bordures franchissables ne doivent pas posséder un redent de 2 cm.





... Au passage de véhicules lourds, il est fréquemment constaté des vibrations du sol dans les maisons qui ne sont pas excavées.

La commission suggère qu'une attention particulière soit portée ... afin de limiter les effets collatéraux possibles que de telles vibrations peuvent engendrer.

... La commission insiste pour que le revêtement pépité soit également mis en place sur le trottoir pour une meilleure lecture des espaces

...suite au dialogue fructueux entre la commission des routes et la municipalité la pose d'un pavage en granit pour habiller le pourtour des fontaines est prévu.

Les travaux qui se feront dans le cadre du projet vont avoir un impact significatif sur l'amélioration de la sécurité de l'ensemble des usagers de la route et sa limitation de vitesse.

En conclusion de ce qui précède, la Commission unanime demande au Conseil :

- 1. D'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de réfection de la Grand 'Rue selon tracé et devis estimatif du Bureau Sabert SA ;
- 2. D'allouer un crédit maximum de SFr. 2'500'000.- TTC, subventions cantonales non déduites, pour exécuter ces travaux ;
- 3. De financer ce crédit par un emprunt correspondant au montant définitif des travaux, déductions cantonales comprises mais au maximum de SFr. 2'500'000.- aux meilleures conditions actuelles du marché;
- 4. D'amortir ces travaux sur une période de 30 ans ;
- 5. De prendre acte que ces travaux en l'état actuel, subventions cantonales non déduites, entraîneront des charges d'exploitation supplémentaires d'un montant estimé à SFr. 108'333.- »

La parole est à l'assemblée.

Pierre-Yves Correvon : revient sur la question 3 et demande si Swisscom a confirmé leur non intervention par un courrier ?

Sylvie Judas : Swisscom a écrit un mail au Bureau Sabert SA dans lequel ils informent qu'ils n'interviendront pas. La Romande Energie, contrairement à Swisscom s'est manifestée positivement. Si le projet est accepté, la Municipalité exigera un document officiel de Swisscom nous informant de leur position finale et leur informant également que dans ces dix prochaines années il leur sera interdit de faire quelconque fouille.

Jean-François Jacot: d'où viennent les hydrocarbures?

Daniel Morand (Sabert SA): les HAP¹ est une substance qui se trouve dans le goudron. Si le goudron en contient, il faut l'évacuer.

Jean-François Jacot : À quoi servent les 2 centimètres sur le passage des cyclistes?

4

¹ Hydrocarbure aromatique polycyclique

GIMEL

Conseil communal de Gimel

Daniel Morand (Sabert SA): Suite à la discussion avec la commission, il a été décidé de baisser cette bordure à 1 centimètre. Il s'agit en fait d'une garde d'eau. Cela sert également de guide pour les chasse-neiges. C'est une recommandation de l'État de Vaud.

Jean-François Jacot : s'est aperçu que dans d'autres communes il n'y a rien, possibilités de faire autrement ? Car même 1 centimètre peut être dangereux pour les cyclistes, risque de chute.

Daniel Morand (Sabert SA): On peut aller avec l'enrobé contre la bordure.

Frédéric Debonneville : une taxe de raccordement sera-t-elle demandée aux bâtiments mis en séparatif sur le tronçon ?

Sylvie Judas : les immeubles sont déjà tous raccordés, il s'agira donc de frais d'entretien. Il n'y aura pas de taxes supplémentaires pour les propriétaires s'agissant de travaux demandés par la commune.

Christelle Debonneville : aménagement place de l'Eglise et carrefour Grand-Rue – Baudin, avec un revêtement différent. De quoi s'agit-il ?

Daniel Morand (Sabert SA) : Projet de M. Gygax, avec un revêtement pépité². Afin de faire une différence entre la route et les places.

Sébastien Debonneville : Lors des travaux, la Grand 'Rue sera sûrement encombrée. Est-il prévu quelque chose pour les Chemins Moulinet et Planet, qui risquent d'être forts empruntés ?

Sylvie Judas: Les travaux sont effectués par tronçons. De ce fait, aucune déviation n'est prévue. Il est sûr que la Grand 'Rue sera chahutée pendant la durée des travaux. Des problèmes d'accès et de fluidité sont bien évidemment attendus.

Jean-Claude Magnin: pour compléter les dires de Mme la Syndique, de vouloir créer des déviations pendant des travaux est aléatoire car les gens chercheront toujours un passage plus rapide. Pour le moment, il est mieux de s'en tenir au projet proposé et voir ce qui l'en est une fois les travaux commencés.

Jean-Jacques Clerc : de quelle façon sera financé l'éclairage public ?

Sylvie Judas : comme indiqué dans le préavis et les rapports, ce financement n'est pas compris dans le projet. Chaque année on reçoit une subvention de la Romande Energie, mise en compte pour ce genre de travaux. Il faut compter Fr. 2'000.- par candélabre, soit un total de Fr. 32'000.- pour les 16 proposés. La Commune ayant décidé d'avoir le même modèle d'éclairage sur tout son territoire, il n'y pas aura pas de différence. Ils seront identiques à ceux posés sur la route du Closez à l'Orbannaz. La Municipalité reviendra vers le conseil le moment venu

² Le revêtement pépité est une peinture grumeleuse de couleur papier de verre



Pierre-Yves Correvon: rappelle que sur le plan d'investissement 2019 et 2020, SFr. 300'000.- sont prévus pour l'éclairage public, pour chacune des années.

Cyril Messieux : une demande a-t-elle été faite auprès des voisins de la Grand 'Rue pour des travaux éventuels concernant la Romande Energie, la SEFA mais également pour le gaz ?

Daniel Morand (Sabert SA) : la conduite de gaz est à disposition dans toute la Grand 'Rue. Lors des travaux de fouilles, par exemple de raccordements d'épuration, la personne intéressée à mettre un tube pour le gaz aura la possibilité de le faire.

Sylvie Judas : il est prévu de convoquer tous les bordiers de la Grand 'Rue afin qu'ils communiquent leur intérêt ou non au gaz. Par contre, pour les adductions d'eau, canalisations d'eau claire ou autre, une information particulière sera mise en place pour les bordiers afin qu'ils soient au courant de toutes les possibilités pour ces installations.

Sylvie Judas : aimerait rendre attentifs la commission ainsi que le conseil concernant les vœux inscrits dans le rapport : la demande du revêtement pépité engendre un certain prix, SFr. 25.- par m², qui n'est pas compris dans le préavis présenté par la Municipalité. Dans la mesure du possible, les vœux des commissions sont pris en considération. Malheureusement, ça ne sera pas le cas pour celui-ci, car trop onéreux. Si le Conseil Communal désire absolument garder cette notion de revêtement pépité, la Municipalité proposerait, au moment venu, un nouveau préavis uniquement pour ce point-là.

Jean-Claude Magnin : propose de reconsidérer les vœux de la commission des routes au moment de la rentrée des soumissions.

Guillaume Saouli : selon les chiffres donnés par M. Morand, concernant le pavage du trottoir en revêtement pépité, le surcoût ne dépasserait pas les SFr. 12'000.-

Sylvie Judas : la Municipalité y renoncerait uniquement si le budget ne pouvait pas être pris en compte dans le préavis. Il est certain que dans la mesure du possible, la proposition sera examinée.

Andrea Tasinato : le montant subventionné par l'État ne pourrait-il prendre en charge ces frais supplémentaires ?

Sylvie Judas : La subvention de l'Etat serait de SFr 327'400.-. Il faudra également tenir compte des dépenses. La proposition sera, comme déjà dit, étudiée au moment venu.

Pierre-Yves Correvon : Selon le rapport de la CoFin, le projet est soumis au marché public, il n'est pas possible d'aller au-delà du budget proposé. Christelle Debonneville : est-il envisagé de mettre un revêtement antibruit ?

Daniel Morand (Sabert SA) : suite à une étude de bruit faite dans toute la traversée de Gimel, il n'est pas nécessaire de poser un revêtement phonique.

Christelle Debonneville : qui a effectué l'étude de bruit ?

GIMEL S

Conseil communal de Gimel

Daniel Morand (Sabert SA): le rapport a été rédigé par le Canton, pas un bureau spécialisé dans le trafic.

La parole n'est plus demandée. Le Président relit les conclusions.

« Vu ce qui précède, nous vous prions Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

- Vu le prévis N°05-2017 de la Municipalité;
- Ouï le rapport de la Commission des finances ;
- Ouï le rapport de la Commission chargée de l'étude du projet ;
- Considèrent que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour.

Décide

- D'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de réfection de la Grand-Rue selon tracé et devis estimatif du Bureau Sabert SA;
- 2. D'allouer un crédit maximum de Fr. 250'000.- TTC, subventions cantonales non déduites, pour exécuter ces travaux ;
- 3. De financer ce crédit par un emprunt correspondant au montant définitif des travaux, déductions cantonales comprises mais au maximum de Fr. 2'500'000.- aux meilleures conditions actuelles du marché;
- 4. D'amortir ces travaux sur une période de 30 ans ;
- 5. De prendre acte que ces travaux, en l'état actuel subventions cantonales non déduites, entraîneront des charges d'exploitation supplémentaires d'un montant estimé à Fr. 108'333.-

Adopté par la Municipalité, dans sa séance du 5 septembre 2017. »

Le préavis 07-2017 est accepté à l'unanimité.

Sylvie Judas : remercie le Conseil communal d'avoir approuver ce préavis, les commissions chargées de l'étude du projet du temps qu'elles y ont consacré ainsi que M. Morand pour toutes les réponses et compléments apportés. C'est un beau et conséquent projet pour la Commune. La partie marché public sera lancée ces prochains jours. Les travaux débuteront certainement après les vacances d'été.

6. Informations de la Municipalité

Philippe Rezzonico: M. Messieux a, lors du précédent conseil demandé s'il est possible pour les cycles et cyclomoteurs de circuler dans les deux sens sur la Rue Billard, sachant qu'il s'agit d'un sens unique. La question a été posée à la DGMR³, à M. Yanef qui répond qu'une analyse de la sécurité doit être mené ainsi qu'une visite de leur part.

Laurent Guignard : invite le Conseil à aller voir la construction du nouveau collège qui commence à sortir de terre.

³ Direction générale de la mobilité et des routes



7. Divers et propositions individuelles

Eric Marchese: informe qu'il y a une fuite d'eau dans la salle de rythmique. Le concierge est au courant. Quelle est la suite?

Anne-Laurence Berger : l'architecte étudie le dossier depuis 2-3 semaines. Le Conseil sera informé de la suite donnée.

Pierre-Yves Correvon: Suite aux grandes pluies, le sentier du Closez-à-l'Orbannaz s'est détérioré, sur le sentier des écoliers, on se tord les pieds à chaque fois qu'on y monte (petit chemin qui part de chez M. Meylan et qui arrive anciennement à l'hangar Croisier).

Sylvie Judas : l'hiver a été désastreux pour ce chemin. Une visite de certains immeubles a été faite aujourd'hui. Les propriétaires ont prévu de faire des drainages. Le grand talus en face doit être gazonné.

Doris Christen : revient sur la soirée du Conseil et rappelle que selon la Loi il est interdit de fumer dans des lieux publics.

Sylvie Judas : personne n'ignore la Loi, elle prend l'entière responsabilité de cet indicent et le regrette. Les autorités sont au courant de l'acte commis et a également dégagé M. Mourad pour toutes responsabilités quelles quel soit.

Jean-Claude Magnin: revient sur les propos tenus par Mme la Syndique lors du dernier conseil sur le règlement d'opposition des mises à l'enquête. Il reprend un dossier mis à l'enquête, mais les travaux n'ont pas été faits selon les plans. Ils sont différents.

Sylvie Judas : si une anomalie est détectée par un citoyen du village, un courrier doit être adressé à la Municipalité et non lors de séance du Conseil. À ce propos, Mme la Syndique participe à un cours donné par l'UCV qui clarifie les compétences du Conseil communal, des citoyens et de la Municipalité.

Pierre-Yves Correvon : qui vérifie la conformité entre le plan et la réalisation ?

Sylvie Judas : il s'agit de la commission de salubrité de la Commune, qui se rend sur place. Il y a un contrôle permanent entre ce qui est demandé et ce qui est fait.

Thomas Baeriswyl: la Loi précise qu'il n'est pas obligatoire que toutes les transformations dans une Commune doivent être mises à l'enquête. La Municipalité peut dispenser une enquête.



Pour rappel, les prochaines séances ont lieu les mardi 27 mars, mercredi 2 mai et jeudi 28 juin 2018.

Le Président remercie les employés communaux pour la mise en place de la salle.

Après le contre-appel, le Président lève la séance, il est 21h25.

Le Président

La secrétaire

Alain Bussard

Melissa Fernandes